



Carte de résident "vie privée et familiale"

Par **nab**, le **14/05/2008 à 11:16**

bonjour, je suis marocain marié à une française depuis Aout 2005. je suis arrivé en France en 1994 pour suivre mes études, et je travaille depuis 4 ans (en CDI, sans interruption), mon épouse est en CDI également depuis 4 ans . Est ce que je peux prétendre à une carte de résident (10 ans) pour vie privée et familiale? et quelle démarche je dois effectuer quand mon titre de séjour actuel (carte de séjour temporaire de 1 an -vie privée et familiale) expirera en aout 2008.

Par **jeetendra**, le **14/05/2008 à 11:21**

bonjour, il vous faudra justifier de plus de 3 ans de mariage pour prétendre à une carte de résident de 10 ans, sinon renouvellement de votre titre de séjour actuel vie privé et familiale d'un an, cordialement

Par **nab**, le **14/05/2008 à 11:44**

Merci de votre réponse. juste une petite précision: pour justifier 3 ans de vie commune, je dois joindre au dossier sans qu'on me le demande des documents (relevés bancaires du compte joint, avis d'imposition, crédit auto à nos 2 noms ..etc) Cordialement nab

Par **jeetendra**, le **14/05/2008 à 12:01**

renseignez vous à la préfecture pour les documents à fournir, il me semble que vous aurez à fournir une copie intégrale de l'acte de mariage, photocopie de votre passeport, photocopie d'un document établissant la nationalité française du conjoint, des photos d'identité, etc. bonne journée à vous